



Préavis n° 04/03.2026 – section « ordures ménagères et déchets »

**Demande d'un crédit de CHF 99'000.00 pour financer le remplacement de douze conteneurs enterrés pour les ordures ménagères**

---

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Préambule**

Le territoire communal compte 96 conteneurs publics enterrés de type VILLIGER :

- 57 pour la récupération des ordures ménagères,
- 25 pour la récolte du papier et
- 14 pour la récupération du verre séparé.

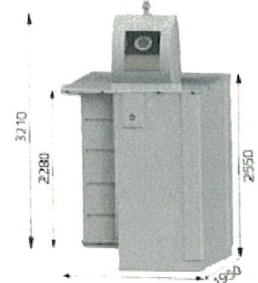
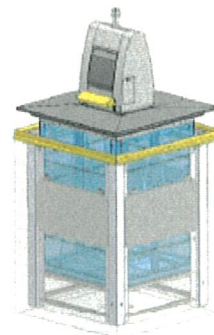
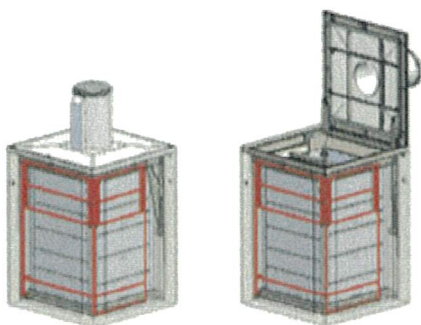
L'installation de ces conteneurs a été réalisée en 2008 et 2009.

Le SEEP a progressivement changé de système, passant du modèle SWING-o-Mat à bascule au modèle LUGANO Kinshofer-Sub-Vil à levage, ce système étant plus sûr pour les prestataires au niveau du levage.

La première partie de ces changements a pu être financée par le reste du préavis n° 06/06.2007 relatif à l'implantation de conteneurs enterrés pour les ordures ménagères, le papier/carton et le verre vide. Le solde a été financé par le budget de fonctionnement.

Modèle Swing-o-Mat à bascule

Modèle LUGANO Kinshofer-Sub-Vil à levage



*Le dessin de gauche illustre uniquement le système de vidage et non l'élément hors sol.*

Un entretien régulier est effectué par la société VILLIGER sur les deux systèmes.

45 conteneurs ont été adaptés au modèle Lugano. Les 12 derniers conteneurs du modèle Swing-o-Mat sont en très mauvais état et présentent des risques sécuritaires, lors de la manutention.

### **Descriptif du projet**

Nous souhaitons remplacer les 12 derniers conteneurs publics pour la récupération des ordures ménagères, actuellement équipés du système Swing-o-Mat par le modèle Lugano.

Les travaux dureront 5 jours durant lesquels ces points de collecte seront indisponibles. Des conteneurs de 800 litres seront mis en place, afin que les usagers puissent déposer leurs ordures ménagères.

### **Coût des travaux**

Remplacement de douze conteneurs	CHF	88'808.00
Divers et imprévus (env. 3 %)	CHF	<u>2'772.00</u>
Sous-total HT	CHF	91'580.00
TVA 8,1 %	CHF	<u>7'420.00</u>
Total TTC	CHF	99'000.00

Aucune offre comparative ne peut être demandée, vu que ce système est breveté par la société VILLIGER.

### **Incidence financière**

Cette dépense sera financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

Elle sera amortie en 10 ans, dès 2027, par tranche annuelle de CHF. 9'900.00, le solde la dernière année.

### **Incidence sur l'environnement**

Plus un équipement vieillit, plus les interventions de maintenance deviennent fréquentes et coûteuses. Le remplacement de ces conteneurs limite le risque d'infiltrations de jus acides dans le sol. Il est une mesure de prévention indispensable.

### Conclusions

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le présent préavis municipal
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### DÉCIDE

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement de 12 conteneurs enterrés pour les ordures ménagères,
- de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 99'000.00 TTC.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 23 février 2026.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
		
S. Porzi		A. Guyomard

Annexe: plan de situation des huit emplacements concernés

Déléguée municipale: M<sup>me</sup> Anouk Gäumann, municipale

Préavis déposé devant le Conseil communal en séance du 5 mars 2026.



<p>Echelle 1: 5'000</p>	<p>Crée le : 24.02.2026</p>	<p>© Géodonnées Etat de Vaud / Swisstopo</p>
<p>Informations dépourvues de foi publique. Les informations à caractère légal sont fournies par les autorités compétentes. Aucune garantie sur l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité des données.</p>	